

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Hôtel de Ville : les syndicats en grève depuis hier

L'AUTORITÉ

municipale se dit surprise par cette grève déclenchée par les syndicats, alors que l'on note une évolution appréciable dans leurs revendications.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

BRANDISSANT la menace d'une grève générale, le collectif des syndicats de la mairie de Libreville n'y avait pas renoncé, jusqu'à hier où elle a tenu une assemblée générale ayant décidé de passer à l'action dans la foulée.

Le chapelet de ses revendications avait déjà été égrené lors de leur conférence de presse du 5 août dernier à la faveur de laquelle le président du Syndicat libre des agents de la mairie de Libreville (Sylaml), Joe-Ferd Madouta, a dénoncé la gestion ayant cours à l'Hôtel de Ville de Libreville de laquelle se dégage l'impression qu'il existe "une géopolitique clanique au rabais". Surtout, il relève que la mairie de Libreville est devenue "l'otage des lobbies qui agissent dans l'ombre et font chanter les autorités placées à la tête du Conseil municipal de Libreville. Cette situation expliquerait le statu quo et les blocages observés dans les négociations entre l'administration municipale et les partenaires sociaux qui ont posé des revendications légitimes". D'où, dans l'ensemble, le jugement des partenaires sociaux est sans ambiguïté : "les mandats qui se succèdent à l'Hôtel de Ville alternent entre espoir et désespoir au gré des qualités managériales des maires placés à la tête de Libreville".

Mais il semble que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase porte sur deux griefs majeurs : la rupture du dialogue avec les syndicats par l'Hôtel de Ville et le licenciement de 28 agents. Toutes accusations que bat en brèche l'administration municipale, qui s'étonne de l'agitation des leaders syndicaux. Secrétaire



Les syndicalistes lors de leur assemblée générale ayant décidé de l'entrée en grève.

général de la mairie de Libreville, Hans Emerie Dickarado (qui invite "les partenaires sociaux à reprendre la voie de la sagesse"), estime que beaucoup d'avancées ont été obtenues dans le cadre du protocole d'accord conclu. Ainsi, les départs à la retraite avec, à la clé, le paiement de leurs droits. "Cela a été fait étant entendu que tous les retraités de 2019 ont perçu leurs droits, tandis que ceux de l'exercice 2020-2021 ont signé une indemnité transactionnelle dont le processus de paiement se poursuit", indique Hans Emerie Dickarado. Pour le règlement des droits des agents décédés, "il n'avait pas été pris en compte dans le budget 2022, et il a fallu initier une ligne additionnelle pour les satisfaire. Pour cela, un arrêté a été pris par Mme le maire et actuellement les mandats y relatifs sont en cours de traitement". Dans l'objectif de prendre en compte des situations de stagnation administrative, alors que la Commission paritaire sommeillait depuis... 16 ans, elle vient d'être réactivée et "actuellement les dossiers de titularisation, avancements automatiques, etc." sont en voie de résolution.

Il en va de même de la situation des fonctionnaires détachés auprès de l'Hôtel de Ville qui font l'objet d'une étude "pour voir dans quelle mesure on pourrait les reverser à leurs administrations d'origine", souligne le responsable municipal. En plus de "la revalorisation de la rémunération de l'agent municipal" qui a nécessité la mise en place d'une

commission consultative traitant de ce problème, le secrétaire général de l'Hôtel de Ville n'a pas manqué d'aborder le tollé soulevé par le collectif des syndicats quant au licenciement de 28 agents, et de se demander. "D'où sortent ces licenciements? Il n'y a jamais eu de licenciements. Nous avons, par exemple, observé un caractère pléthorique chez les conseillers

du SG qui étaient au nombre de 44 ainsi que 22 chargés d'étude, donc plus que chez le maire et même le secrétaire général du gouvernement. Cela n'était pas normal. Actuellement, nous procédons au déploiement des effectifs dans d'autres services où ils seront plus utiles et efficaces, et ce, tout en recherchant la maîtrise de la masse salariale. Il n'y a jamais eu de licenciements".

La continuité du service malgré tout

ENA
Libreville/Gabon

QUELLES sont les mesures prises par l'autorité municipale pour atténuer les effets induits par le mouvement d'humeur déclenché hier par les syndicalistes-maison? Elles sont nombreuses. À commencer par le strict respect de la liberté de travail pour les non-syndiqués qui ne doit nullement être compromis.

En outre, explique le Secrétaire général de l'Hôtel de Ville,

Hans Émerie Dickarado, "tous les directeurs généraux ont été instruits à l'effet d'assurer la continuité du service public au bénéfice des usagers. Parce qu'en décidant de leur entrée en grève, les syndicats n'ont pas tenu à faire respecter la disposition qui oblige la mise en place d'un service minimum en vue de garantir l'effectivité du service". Comme s'ils voulaient une paralysie totale du fonctionnement des différents services, ajoute un autre cadre municipal. Et les responsables municipaux d'assurer, quant au

caractère de ce mouvement d'humeur, que celui-ci ne se justifie pas dans la mesure où, comme le prévoient les textes, "toutes les voies de recours telle que la conciliation n'ont pas été exploitées". Cependant, des dispositions ont été prises afin que les usagers aux prestations et autres services municipaux ne soient nullement inquiétés et qu'ils soient satisfaits dans toutes leurs sollicitations, quand bien même les piquets de grève étaient visibles sur plusieurs sites dans les mairies d'arrondissement.